

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 3 FEVRIER 2016.**

L'an deux mille seize, le 28 du mois de Janvier, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la Salle derrière la Mairie, le Mercredi 3 Février 2016 à 20h00.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mr PEAUD, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr PUAUD, Mme ROUSSEAU, Mr TURCAUD, Mme BOUSSEAU, Mme de la TOUR, Mme RAGOT.

**Absents** : Mme PAJOU, Mme RAUD, Mr MATHONNEAU, Mr de BEAUSSE.

**Procuration** : Mme PAJOU a donné procuration à Mme TRIGATTI.  
Mr CHUPEAU a donné procuration à Mme SALLÉ.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2015 ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations.

Le procès-verbal de la séance du 8 Décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le reversement de l'excédent de l'assainissement vers le budget communal a bien été réalisé en 2015 et que ces écritures sont closes.

**2016-02-01 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RENOVATION DU CLOCHER ST JEAN**

Le dossier de consultation pour la rénovation du clocher St Jean est paru en janvier. La clôture des offres était Vendredi 29 Janvier 2016 à 12 h00. La Commission d'appel d'offre s'est réunie Vendredi après-midi pour ouvrir les plis. Les résultats sont les suivants :

Pour le Lot 1- Gros œuvre :

Entreprise GIBAUD de Fontenay le Comte pour 10 678.50 € HT (Note de 9.50/10).

Entreprise BENAITEAU des Chateliers Réaumur pour 26 371.26 € HT (Note de 6.02/10).

Pour le Lot 2 – Charpente :

Entreprise PASQUEREAU de Mauléon pour 42 807.59 € HT (Note de 10/10).

Entreprise PERRAULT de St Laurent de la Plaine pour 49 956.73 € HT (Note de 9.28/10).

Pour le lot 3 – Couvertures Tuiles :

Entreprise BENAITEAU des Chateliers Réaumur pour 21 941.16 € HT (Note de 9.50/10).

Entreprise COUTAND de Chantonay pour 31 562.36 € HT (Note 4.48/10)

Entreprise GIBAUD de Fontenay le Comte pour 39 531.81 € HT (Note de 6.78/10).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots de la rénovation du Clocher St Jean comme suit :

**Pour le Lot 1- Gros œuvre :**

Entreprise GIBAUD de Fontenay le Comte pour 10 678.50 € HT (Note de 9.50/10).

**Pour le Lot 2 – Charpente :**

Entreprise PASQUEREAU de Mauléon pour 42 807.59 € HT (Note de 10/10).

**Pour le lot 3 – Couvertures Tuiles :**

Entreprise BENAITEAU des Chateliers Réaumur pour 21 941.16 € HT (Note de 9.50/10).

### **2016-02-02 PROPOSITION DE TRAVAUX SUR CLOCHE ET PARATONNERRE.**

Une remise aux normes du paratonnerre est nécessaire. Après avoir reçu l'entreprise LUSSAULT qui réalise l'entretien de l'horloge, des sonneries et du paratonnerre, un devis à jour nous a été présenté. Madame le Maire laisse la parole à Mr PICANT Yves.

Celui-ci explique que deux mécanismes anciens se situent dans le clocher. Deux devis ont été réalisés afin de profiter de la dépose du toit pour les extraire et les stocker. Ils pourront être restauré ultérieurement et éventuellement exposé. Le décapage du campanaire (premier mécanisme) s'élève à 246.72€ TTC. La dépose de l'horloge (second mécanisme) s'élève à 720 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de :

Valider le devis de décapage du campanaire pour 246.72€ TTC.

Valider le devis de dépose de l'horloge pour 720.00€ TTC.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

Mr PICANT présente ensuite la remise aux normes du paratonnerre. Le coût de ces travaux s'élève à 6 985.94 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de :

Valider le devis de mise aux normes du paratonnerre 6 985.94 € TTC.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

### **2016-02-03 CHOIX DES REPRESENTANTS COMMUNAUX A LA CLECT.**

Une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), a été mise en place au sein de l'intercommunalité dans le cadre du passage en fiscalité professionnelle unique.

Le Conseil Municipal doit désigner 3 représentants pour la commune de La Caillère St Hilaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal désigne Mme Danielle TRIGATTI, Maire, Mr Philippe de BEAUSSE, Maire délégué et Mr Christian PEAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint.

### **2016-02-04 CONVENTION A L'ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT : avenant.**

Le Conseil Départemental de la Vendée assure pour nous une mission d'assistance technique sur les lagunes de la commune. La convention arrive à échéance il nous propose donc un avenant prolongeant d'un an cette prestation pour un montant de 488.40 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de :

Valider l'avenant prolongeant l'assistance technique des lagunes d'un an

Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

### **2016-02-05 SALLE MUNICIPALE : RECAPITULATIF DES PLUS ET MOINS VALUES.**

Les travaux de la salle sont achevés, Mr Yanic GUERIN nous a fait part des plus et moins-values sur ce dossier.

Pour le Lot 1 Gros œuvre, attribué à l'entreprise Balineau une moins-value de 3 072.99 € HT a été constatée. Le Montant total du lot s'élève donc à 18 059.05 € HT (au lieu de 21 132.04€ HT).

Pour le Lot 2 Menuiseries, attribué à l'entreprise MAILLAUD PAILLEREAU une plus-value de 3 394.00 € HT a été constatée. Le Montant total du lot s'élève donc à 31046.80 € HT (au lieu de 27 652.80€ HT).

Pour le Lot 02B Plâtrerie isolation, attribué à l'entreprise COUSIN une moins-value de 1 799.29 € HT a été constatée. Le Montant total du lot s'élève donc à 44 839.15 € HT (au lieu de 46 638.44€ HT).

Pour le Lot 03 revêtement de sols et murs scelles, attribué à l'entreprise CALANDREAU une moins-value de 1 833.64 € HT a été constatée. Le Montant total du lot s'élève donc à 23 746.20€ HT (au lieu de 25 579.84€ HT).

Pour le Lot 07 Electricité plomberie, attribué à l'entreprise ESCIE, une plus-value de 84.72 € HT a été constatée. Le Montant total du lot s'élève donc à 31 029.96€ HT (au lieu de 31 114.68€ HT).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de :  
Valider l'ensemble des plus et moins-values comme décrites ci-dessus.  
Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

### **2016-02-06 SEGILOG RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACQUISITION DES LOGICIELS.**

Les logiciels de la mairie sont sur un système de contrat d'acquisition. Ségilog nous propose le renouvellement de ce contrat afin de bénéficier de nouveau logiciel régulièrement et de l'assistance technique. Le coût annuel est de 3 310 € HT dont 2 979 € HT sont payable en section d'investissement. Cela nous permet de récupérer la TVA sur une partie de cette prestation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de :  
Renouveler le contrat d'acquisition des logiciels pour 3 ans pour un montant de 3 310 € TTC dont 2 979€ HT.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

### **2016-01-07 RENOUVELLEMENT DU PACK TRANQUILITE BERGER LEVRAULT.**

Les ordinateurs des services administratifs ont été remplacés en 2012. Berger levrault notre fournisseur nous propose une extension de garantie de 1 an sur les postes fixes avec assistance pour un montant total anti-virus compris de 597.60€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de :  
Valider la proposition d'extension de Pack Tranquillité pour 597.60 €.

Autorise Mme le Maire à signer tous documents.

### **2015-02-03 QUESTIONS DIVERSES.**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les règles d'utilisation de la salle polyvalente de derrière la Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise lors des locations de cette salle polyvalente, les goûters, vins d'honneurs.

Madame le Maire explique que la boulangerie de Saint Philbert du Pont Charrault qui desservait Saint Hilaire du Bois a fermé sans informer les clients sur injonction judiciaire. Après plusieurs démarches auprès des boulangers alentours, la boulangerie de Saint Martin Lars effectuera deux tournées par semaine.

Madame le Maire explique qu'un comité de pilotage a été créé pour travailler sur le regroupement des 4 intercommunalités. Elle informe le Conseil Municipal qu'elle a été désignée entre autres, pour représenter le pays de Ste hermine.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Dominique BLANCHARD a passé une formation afin d'acquérir les agréments pour continuer à tirer le feu d'artifice communal. Celui-ci ayant passé la formation sur son temps personnel et sans indemnisation de ses frais de déplacements,

Mme le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lui offrir un coffret de vin pour le dédommager. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise cet achat et en charge Mme le Maire.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement est en cours sur la commune. Elle incite les conseillers à répondre par internet.

Mr TURCAUD renouvelle sa demande d'utilisation des anciens vestiaires du foot de St Hilaire pour stocker du matériel de l'amicale Hilairoise.

Mr PEAUD informe les conseillers que les bulletins intercommunaux sont à distribuer.

Mme de la Tour demande où les habitants doivent aller chercher leur conteneurs d'ordures ménagères s'ils n'ont pas pu aller aux permanences de La Caillère St Hilaire. Madame le Maire explique que les habitants peuvent se rendre à La Réorthie. D'autres dates suivront.

Mme SALLÉ expose la proposition de décoration du transformateur électrique sur le parking de l'école.

La séance est levée à 21h 15.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.